

Pédophilie : à Val-de-Reuil, un instituteur bientôt jugé pour agressions sexuelles sur mineurs

Yann Lachendrowiecz

3-4 minutes

Un enseignant de Val-de-Reuil (Eure) sera jugé le 13 août prochain pour agression sexuelle sur mineurs de 15 ans et détention d'images à caractères pédopornographiques.

Publié le 14 Jul 20 à 17:57



L'enseignant de Val-de-Reuil est suspecté d'agression sexuelle sur mineur de 15 ans. (©AdobeStock – Illustration)

Un ancien directeur d'école de **Val-de-Reuil (Eure)** sera jugé le 13 août 2020 au **tribunal correctionnel d'Évreux** pour des faits de **pédophilie**. L'homme âgé de 37 ans est accusé d'agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans.

Le 4 avril 2019, *La Dépêche de Louviers* révélait qu'une information judiciaire avait été ouverte en 2018 après la plainte de l'un des proches de l'enseignant pour une agression sexuelle sur mineur

dans le cadre privé.

Lire aussi : [INFO LA DÉPÊCHE DE LOUVIERS – Un enseignant de l'Eure suspecté d'agression sexuelle sur mineur](#)

Trois enfants abusés sexuellement

Comme l'indique [Paris-Normandie](#), il est aujourd'hui reproché à l'enseignant d'avoir abusé sexuellement de trois enfants.

Nos confrères précisent que le premier, âgé 3 ans, est un membre de la famille. Il aurait été abusé à plusieurs reprises par le **pédophile présumé**. Lequel aurait également été l'auteur de caresses sur un enfant de 8 ans au cours d'une opération d'aide à la lecture organisée par la Ville de Val-de-Reuil.

Photos et vidéos pédopornographiques

L'enseignant est enfin accusé d'avoir agressé sexuellement le fils d'une amie, âgé de 8 ans.

Au cours de la perquisition, le matériel informatique du prévenu avait été saisi. L'analyse du contenu de l'ordinateur a permis la découverte de **1 800 photos et vidéos** à caractère pédopornographique.

Présumé innocent

Accusé d'agression sexuelle incestueuse sur mineur de 15 ans, d'agression sexuelle sur mineur de 15 ans et de détention d'images à caractère pornographique, il risque jusqu'à de 10 ans de prison et jusqu'à 150 000 € d'amende.

L'enseignant, dont le casier judiciaire est vierge, est présumé innocent. Il clame son innocence depuis le début de l'enquête et avait demandé sa remise en liberté en juin dernier, étant incarcéré depuis le début de l'enquête. Une requête rejetée par les magistrats de la cour d'appel de Rouen.

Les policiers du commissariat de Vernon ont mené l'enquête dès le début de l'affaire, l'une des victimes présumées résidant sur leur secteur. D'anciens élèves de cet instituteur avaient été entendus, ainsi que l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Val-de-Reuil, Jean-Mary Le Chanony. Ce dernier nous confirmait en avril 2019 que le directeur d'école avait été suspendu le temps

que la justice rende son jugement. Il nous affirmait alors :

Si on est sur un non-lieu, il pourra reprendre son poste. S'il est condamné, une sanction disciplinaire sera appliquée.

*Contactée, l'avocate du prévenu, **M^e Delphine Bergeron-Durand**, n'a pour l'instant pas répondu à nos sollicitations.*